

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 13 avril 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Cranoly, M. Bluteau



Délibération n° 18-04 du 13 avril 2023

PLAN DE MOBILISATION POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 – ACCOMPAGNEMENT DES DISPOSITIFS « 24 SITES POUR 2024 » ET « GÉNÉRATION JEUX » – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 – CONVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2017-IX-53 du 28 septembre 2017 approuvant la création du dispositif « Génération Jeux »,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le plan de mobilisation Jeux olympiques et paralympiques départemental approuvé par délibération du conseil départemental n°2021-X-43 du 21 octobre 2021,

Vu sa délibération n°18-6 du 14 avril 2022 approuvant la modification des conditions d'éligibilité du dispositif « Génération Jeux »,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE au Comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis une subvention de fonctionnement de 135 000 euros affectée à la mise en œuvre du projet « 24 sites pour 2024 » pour la période mars-novembre 2023 ;

- APPROUVE la convention à conclure avec le Comité départemental olympique et sportif de Seine-Saint-Denis, dont le projet est ci-annexé ;

- COMPLÈTE la délibération n°18-6 du 14 avril 2022 qui modifiait la délibération du Conseil départemental n°2017-IX-53 du 28 septembre 2017 fixant les critères des conditions d'éligibilité du jeune ou de la jeune sportive à cet accompagnement départemental comme suit :

- « La liste des « sportifs des collectifs nationaux » faisant partie intégrante de la stratégie de performance fédérale édictée par le Ministère, un.e athlète



précédemment inscrit.e sur la liste de haut niveau faisant l'objet d'une relégation au sein de cette liste peut être maintenu.e pour une année transitoire, à la condition qu'il.elle fasse partie du dispositif depuis au moins deux années. »

- APPROUVE la liste des trente-cinq jeunes sportifs.ves de haut niveau retenu.e.s pour composer la « Génération Jeux » pour l'année 2023 :

- Joad MARTINHO, athlétisme,
- Ludovic OUCENI, athlétisme,
- Mallory LECONTE, athlétisme,
- Imad EL GOUMRI JEBBOURI, athlétisme,
- Charles-Antoine KOUAKOU, athlétisme paralympique,
- Alicia HUYNH, badminton,
- Kaylann BALDE, basket-ball,
- Akram NAJI, basket-ball,
- Fatia BENMESSAHEL, boxe,
- Paul DEGOUY, gymnastique,
- Alexis BLIN, gymnastique,
- Lorenzo SAINTE ROSE, gymnastique,
- Anais BRECHE, gymnastique,
- Graciél-Yanis QUERE, handball,
- Aurélien DIESSE, judo,
- Grace Esther MIENANDI LAHOU, judo,
- Mathias ANGLIONIN, judo,
- Koumba LARROQUE, lutte,
- Améline DOUARRE, lutte,
- Joséphine HAEMMERLE, lutte,
- Tigran GALUSTYAN, lutte
- Naim BOLAKY MEITE, lutte
- Corentin DUTET, natation (water-polo),
- Denis GUERIN, natation (water-polo),
- Léandre ONDO METHOGO, natation (water-polo),
- Lou NOEL, rugby,
- Lucy HAPULAT, rugby,
- Hawa TOUNKARA, rugby,
- Mawa DJAMIRATOU KANE, rugby,
- Djelika DIALLO, para taekwondo,
- Mohamed Amine KECHICHE, taekwondo,
- Cassandra MEYEUR MOUROT, taekwondo,
- Prithika PAVADE, tennis de table,
- Joé SEYFRIED, tennis de table,
- Leili MOSTAFAVI, tennis de table ;

- ATTRIBUE pour chaque athlète de cette liste une aide financière de 3 000 euros ;

- DÉCIDE le versement de ces sommes aux associations sportives ou comités départementaux dont ils dépendent, selon la répartition suivante :

- à l'AC Bobigny 93 rugby : 9 000 euros
- à l'Acro tramp Sevran 93 : 3 000 euros
- à l'Association sportive de Pierrefitte : 3 000 euros
- au Club municipal Aulnaysien de sports athlétiques : 3 000 euros
- au Club de badminton d'Aulnay-sous-Bois : 3 000 euros
- au Club de Bagnolet lutte 93 – les diables rouges : 12 000 euros
- au Comité départemental de basket-ball : 6 000 euros
- au Comité départemental de boxe anglaise : 3 000 euros
- au Comité départemental de judo : 6 000 euros
- au Comité départemental de taekwondo : 9 000 euros
- au Comité départemental de sport adapté : 3 000 euros
- au Cercle des nageurs Noiséens : 9 000 euros
- au Dynamic Aulnay club : 3 000 euros
- à l'Étoile sportive du Blanc-Mesnil judo (E.S.B.M. judo) : 3 000 euros
- à Noisy le-Grand gymnastique : 9 000 euros
- à Pierrefitte multiathlon : 3 000 euros
- au Rugby olympique de Pantin : 3 000 euros
- à Saint-Denis émotion : 3 000 euros
- au Saint-Denis tennis de table 93 : 9 000 euros
- à Tremblay-en-France handball association : 3 000 euros

- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés à conclure avec les associations sportives référentes pour les athlètes de haut niveau retenus :

- AC Bobigny 93 Rugby pour Lou Noël, Lucy Hapulat et Hawa Tounkara,
- Acro tramp Sevran 93 pour Anaïs Breche,
- Association sportive de Pierrefitte pour Imad El Goumri Jebbouri,
- Club municipal Aulnaysien de Sports Athlétique pour Naim Bolaky Meite,
- Club de badminton d'Aulnay sous Bois pour Alicia Huynh,
- Club Bagnolet lutte 93 les diables rouges pour Koumba Larroque, Ameline Douarre, Joséphine Haemmerle et Tigran Galustyan,
- Comité départemental de basket-ball de la Seine-Saint-Denis pour Kaylann Balde et Akram Naji,
- Comité départemental de boxe de la Seine-Saint-Denis pour Fatia Benmessahel,
- Comité départemental de judo de la Seine-Saint-Denis pour Grace Esther Mienandi Lahou et Mathias Anglionin,
- Comité départemental de sport adapté de la Seine-Saint-Denis pour Charles-Antoine Kouakou,
- Comité départemental de taekwondo de la Seine-Saint-Denis pour Djelika Diallo, Mohamed Amine Kechiche et Cassandra Meyeur Mourot,
- Cercle des nageurs Noiséens pour Corentin Dutet, Denis Guérin et Léandre Ondo Methogo,
- Dynamic Aulnay club pour Joad Martinho,
- Étoile sportive du Blanc-Mesnil judo (E.S.B.M. - judo) pour Aurélien Diesse,

- Noisy le Grand gymnastique pour Paul Degouy, Alexis Blin et Lorenzo Sainte Rose,
- Pierrefitte multi-athlon pour Ludovic Ouceni,
- Rugby olympique de Pantin pour Mawa Djamiratou Kane,
- Saint-Denis émotion pour Mallory Leconte,
- Saint-Denis tennis de table pour Joé Seyfried, Prithika Pavade et Leili Mostafavi.
- Tremblay-en-France handball pour Graciél-Yanis Quere ;

- AUTORISE M. le président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département les conventions précitées.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.